

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le jeudi 25 novembre à 20 heures, à la Maison communale

Objet :

~

**CONVOCATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28.10.2010
2. Approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 du C.P.A.S.
3. Remboursement anticipé d'emprunts
4. Proposition de réforme des aides financières des clubs de sport :
 - A) Subside annuel
 - B) Travaux entrepris afin d'améliorer les infrastructures
5. Assemblée générale ordinaire SOFILUX du 14.12.2010 - Accord sur les points portés à l'ordre du jour et sur les décisions y afférentes
6. Assemblée générale ordinaire VIVALIA du 14.12.2010 - Accord sur les points portés à l'ordre du jour et sur les décisions y afférentes
7. Approbation du devis forestier n° 342/2011
8. Mise en réserve intégrale de parcelles forestières communales
9. Achat tracteur d'occasion et reprise ancien tracteur - Prise acte de la décision du Collège communal

10. Achat de fournitures métalliques Moulin Marron -
Prise acte de la décision du Collège communal
11. Achat de fournitures gros-œuvre Moulin Marron -
Prise acte de la décision du Collège communal
12. Réfection de la dalle en béton du belvédère de l'église
de Florenville - Prise acte de la décision du Collège
communal
13. Achat motifs d'illuminations pour la traversée de
Florenville - Prise acte de la décision du Collège
Communal
14. Réfection de la toiture de l'église de Florenville -
Avenant n° 3 - Approbation

	Par le Collège,	
La Secrétaire,		Le Bourgmestre,
 R. Struelens		 R. Lambert

